ACCORD TECHNIQUE
N°IV-2026-3373-01

Type(s) d'occupation :	Adresse(s) de l'occupation :
Branchement Réf. pétitionnaire : **63683767**	**101 avenue de Montardon**

Affaire suivie par : **Pierre Alexandre COURROUX**

Pétitionnaire :
ENEDIS - DR PYRENEES LANDES
MELET STEPHANE
5 BOULEVARD ALSACE LORRAINE
65005 TARBES

Monsieur,

Vous avez sollicité l'autorisation de procéder à des travaux de fouille pour le raccordement au réseau Enedis au 101 avenue de Montardon. Je vous donne mon accord sous les réserves suivantes :

PRESCRIPTION(S) GÉNÉRALE(S) :
Les travaux doivent être réalisés conformément au règlement de voirie communal en vigueur.

PRESCRIPTION(S) PARTICULIÈRE(S) :

La réfection définitive sera réalisée dès achèvement du remblai suivant les prescriptions ci-dessous :

Sur le trottoir, la réfection définitive sera réalisée en béton désactivé PIGUET D10 de chez Daniel

Sur le revêtement en stabilisé, la réfection définitive sera réalisée, dès achèvement du remblai et avant tout rétablissement de la circulation. Vous devrez au préalable remettre au service occupation du domaine public, les documents attestant de la qualité des remblayages.

Une distance minimale de 0,30 m doit être respectée au-dessus et en dessous des génératrices inférieures et supérieures des canalisations existantes

Je vous prie de croire, **Monsieur,** à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Pau, le 23 septembre 2026

Sandrine Liso
Pour le Maire et par délégation
La Cheffe du service Occupation du Domaine Public